

Les documents à prévoir pour votre arrivée en France

Cette liste reprend les éléments principaux à fournir à l'administration française afin d'accomplir vos démarches. Elle n'est pas exhaustive et est variable en fonction de la situation de l'étudiant.

- **Justificatif d'identité** (une carte d'identité pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'Espace Economique Européen (EEE) et un passeport pour les ressortissants de pays tiers)
- **Visa** (sauf pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'EEE)
- **Attestation d'affiliation à un régime d'assurance santé** (vivement conseillé)
- **Acte de naissance** établie il y a moins de 12 mois* (+ traduction et apostille/légalisation si nécessaire ; celui de l'étudiant mais aussi de ses accompagnant)
- **Acte de mariage** établie il y a moins de 12 mois (+ traduction et apostille/légalisation si besoin)

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

Pour les européens : demander un Acte de Naissance multilingues pour éviter la traduction française auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation.

- **Justificatif des revenus de l'année fiscale à N-1 et N-2**
- **Les originaux des diplômes** (ceux de l'étudiant mais aussi de ses accompagnants)
- **Certificats de vaccination** (ceux de l'étudiant mais aussi de ses accompagnants)
- **Livret scolaire de ses enfants**
- **Permis de conduire**
- **Papiers du véhicule** (s'il est venu en France avec son véhicule)

* exception pour pays délivrant des actes de naissance valables à vie (demandez le Welcome Center)

Mis à jour par le Welcome Center le 05/05/2026